



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
14 novembre 2017
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarante-septième session

Bonn, 6-15 novembre 2017

Point 10 de l'ordre du jour

Questions relatives aux pays les moins avancés

Questions relatives aux pays les moins avancés

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note avec satisfaction du rapport sur la trente-deuxième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts)¹, tenue à Port-au-Prince (Haïti) du 7 au 10 août 2017.
2. Le SBI a noté que le Groupe d'experts avait achevé ses travaux, de concert avec le Comité de l'adaptation, sur des recommandations à adresser à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris comme suite aux paragraphes 41 et 45 de la décision 1/CP.21². Il s'est félicité des travaux techniques effectués par le Groupe d'experts.
3. Le SBI a entrepris l'examen des recommandations mentionnées au paragraphe 2 ci-dessus et a pris note des conclusions qu'il avait formulées au titre du point 12 au sujet des résultats des réunions communes en ce qui concerne les recommandations (voir les paragraphes 2 à 4 du document FCCC/SB/2017/L.6).
4. Le SBI a exprimé sa gratitude aux gouvernements des pays suivants :
 - a) Haïti, pour avoir accueilli la trente-deuxième réunion du Groupe d'experts mentionnée au paragraphe 1 ci-dessus ;
 - b) Les Philippines, pour avoir accueilli à Manille du 13 au 16 juin 2017 l'atelier régional de formation sur les plans nationaux d'adaptation (PNA) pour l'Asie ;
 - c) Les Fidji, pour avoir accueilli à Nadi du 10 au 13 juillet 2017 l'atelier régional de formation sur les PNA pour la région du Pacifique ;
 - d) Costa Rica, pour avoir accueilli à San José du 4 au 7 septembre 2017 l'atelier régional de formation sur les PNA pour l'Amérique latine et les Caraïbes ;
 - e) Le Maroc, pour avoir accueilli à Rabat du 25 au 27 septembre 2017 l'atelier régional de formation sur les PNA pour les pays d'Afrique francophone.
5. Le SBI a exprimé sa satisfaction au Groupe d'experts et au secrétariat pour leurs travaux sur l'appui accordé au processus de formulation et de mise en œuvre des PNA, notamment dans le cadre des ateliers régionaux de formation sur les PNA visés aux

¹ FCCC/SBI/2017/14.

² Figurant dans le document FCCC/SB/2017/2 et FCCC/SB/2017/2/Add.1-FCCC/SBI/2017/14/Add.1.



alinéas b) à e) du paragraphe 4 ci-dessus, et a invité le Groupe d'experts à poursuivre les activités de formation dans le cadre de son programme de travail.

6. Le SBI a aussi remercié le Groupe d'experts d'avoir coordonné des activités de formation et autres avec les organisations compétentes pour apporter un appui aux pays les moins avancés (PMA) dans le domaine de l'adaptation.

7. Le SBI a en outre noté avec satisfaction que le Groupe d'experts avait inscrit à l'ordre du jour des ateliers de formation régionaux sur les PNA et des Expos PNA un point sur l'accès au programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires au titre du Fonds vert pour le climat et avait efficacement collaboré avec le secrétariat du Fonds.

8. Le SBI a salué les activités du Groupe d'experts visant à fournir des orientations et des conseils techniques sur les moyens d'obtenir un financement du Fonds vert pour le climat afin d'élaborer et de mettre en œuvre des PNA en collaboration avec le secrétariat du Fonds, conformément au mandat du Groupe d'experts.

9. Le SBI a pris note des préparatifs de l'Expo PNA qui devrait avoir lieu du 4 au 6 avril 2018 à Bonn (Allemagne) et a invité les Parties et les organisations compétentes à contribuer à l'organisation de cette manifestation et à y participer.

10. Le SBI a pris note avec satisfaction de l'engagement financier de 50 millions d'euros pris par Allemagne en faveur du Fonds pour les pays les moins avancés et a sollicité des contributions supplémentaires au Fonds.

11. Le SBI a chargé le secrétariat d'établir un rapport sur les dispositions relatives à l'appui et à la flexibilité prévues en faveur des PMA dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris, et sur la façon dont les dispositions en question peuvent aider ces pays à opérer une transition sans heurt lors du retrait de la liste des pays les moins avancés, à la lumière de la résolution A/67/221 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

12. Le SBI a demandé au Groupe d'experts de continuer d'établir un ordre de priorité parmi les activités relevant de son programme de travail, compte tenu des ressources disponibles.

13. Le SBI a invité les Parties et les organisations compétentes à continuer de fournir des ressources à l'appui du programme de travail du Groupe d'experts.
